Réunion du Comité Syndical

du mercredi 28 novembre 2007

CS 4.07
Admission en non valeur
de titres irrécouvrables

RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Les titres de recettes n° 539/2004, 658/2004, 741/2004, 104/2005, 183/2005, ont été émis envers l'entreprise « l'Univers du sommeil », exerçant son activité ZAC des Prés à ANDELNANS, en vue du règlement de factures d'incinération d'encombrants et de déchets industriels banals.

La somme totale représentée par ces titres s'élève à 189.45 € TTC.

L'entreprise « l'Univers du sommeil » a été placée en liquidation judiciaire, et les créances détenues par le SERTRID à son encontre ont été estimées irrécouvrables par M^{es} Garnier et Guillouët, mandataires judiciaires.

A l'**UNANIMITE** le Comité Syndical :

- **ADMET** ces créances en non valeur

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant été affichée par extrait le - 3 DEC. 2007 **conformément au C.G.C.T.**
Dépôt en Préfecture le - 3 DEC. 2007

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Préfecture du Territoire de Belfort
03 DEC. 2007
Service Courrier

Emile GEHANT